



économiques tels que les fondus à raison  
les véhicules de transport en commun, les  
l'approvisionnement en eau, les Comités

des directeurs de construction, d'entretien, de réparation ou de remplacement  
dans le cadre du Commonwealth et aussi sous réserve des conditions que  
les autorités japonaises compétentes pourront juger nécessaires par mesure de  
protection contre l'introduction de métaux, les articles, pièces, plans, films  
et autres objets pour l'établissement ou l'entretien d'installations d'hydro-  
électricité. La Commission prendra toutes mesures nécessaires pour qu'il ne  
soit pas disposé en territoire japonais, sans le consentement préalable des  
autorités japonaises compétentes, des articles, exemplaires de films de douane  
ou de droits à l'importation, à des fins autres que les usages mentionnés ci-

(2) Le Gouvernement du Japon s'engage à ce que, dans tout cas particu-  
lier relevant du paragraphe précédent, les autorités compétentes acceptent comme preuve  
suffisante à ce sujet un certificat émis par le secrétaire général du Comité  
mixte et décidant que l'importation en cause se fait pour les fins prévues au  
paragraphe précédent.

ARTICLE 8

Les autorités japonaises et la Commission représenteront les pays du Com-  
monwealth se constituant afin de déterminer conjointement les modalités de l'appli-  
cation du présent Accord.

ARTICLE 10

Le présent Accord entrera en vigueur au mois d'août de l'année à laquelle  
le Gouvernement de Malaisie représentera les pays du Commonwealth dans  
une conférence d'application de la part du Gouvernement du Japon.  
Le présent Accord sera ratifié par les deux parties et les ratifications seront  
échangées à Tokyo le vingt-cinquième jour de septembre 1953, dans les langues

française et anglaise, les deux textes étant également, pour en un exemplaire  
de chacune des langues, remis au Gouvernement du Japon et dont des copies certifiées  
correctes seront fournies aux autres Gouvernements parties au présent Accord.  
(Suivent les noms des signataires pour le Japon, le Royaume-Uni de  
Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-  
Zélande, l'Union Sud-Africaine, l'Inde et le Pakistan.)